

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L 6353-2 et R 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de L'entreprise :

(Ci-après dénommé le bénéficiaire)

Représentée par :

Fonction :

Et

Nom et adresse de l'organisme de formation :

L'UNITÉ DU CORPS

14, Avenue Jean Jaurès

12100 MILLAU

Représenté par : Jean GRAZON

Fonction : Praticien Formateur créateur de la méthode

Déclaration enregistrée sous le n° 73 12 00458 12 auprès du préfet de la région MIDI-PYRÉNÉES.

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 411 587 132

I – OBJET, NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

L'UNITÉ DU CORPS, marque et modèle déposés et enregistrés auprès de l'I.N.P.I. le 5 décembre 2007 sous le n° 07 3 542 431 et publié au B.O.P.I. 08/02 – VOL. I et 08/19 VOL. II.

Nature de l'action de formation conformément à l'article L. 6313-1 CT :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'enseignement et de formation plurivalentes sanitaires et sociales – enseignement et formation – n° 333 prévue par l'article L. 900-2 du Code du Travail.

Elle a pour objectif : l'équilibre énergétique du corps décomposé comme suit :

- a. **L'énergie fluide du corps.**
- b. **L'énergie fluide crânienne et dentaire.**
- c. **Equilibre et harmonisation de l'énergie.**

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous :

- L'effectif formé s'élève à 4 personnes. **Si un minimum requis de deux personnes n'est pas atteint, la formation sera annulée.**

- Dates de la session :
module 1 -
module 2 -
module 3 -

- *Nombre d'heures par stagiaire : 48 heures* Horaires de formation : 9 h à 12h - 14h à 19h

- *Lieu de la formation : 14 Avenue Jean Jaurès - MILLAU*



L'UNITÉ DU CORPS
JEAN GRAZON

14 avenue Jean JAURÈS
12100 MILLAU

Tél. : **06 65 59 15 26** (sur répondeur)
Portable : **06 85 10 66 85**
E-mail : **contact@luniteducorps.fr**
Site : **luniteducorps.fr**

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un participant aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le participant sera :

- *Identité :*
- *Fonction :*

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : 2100 euros. Prix net TVA non applicable art. 202b du CGI (exonération de TVA des opérations de formation professionnelle continue).

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. (Compris : café d'accueil, pauses et repas du midi).

IV – MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

- A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de réaliser une séance d'énergétique L'UNITÉ DU CORPS complète.
- Pour l'efficacité de l'enseignement, celui-ci est limité à cinq personnes.
- Remise d'un classeur pour recevoir l'ensemble des cours des trois modules ainsi que crayon et papier pour prendre des notes personnelles.
- Remise d'un cours spécifique pour chaque module. Ces cours se composent de photos très claires avec les explications correspondantes à l'action à entreprendre et dans l'ordre de celles-ci.
- Le lieu du cours étant mon cabinet de praticien, celui-ci est équipé du matériel pédagogique en relation à l'activité enseignée (squelette crâne moyen informatique par photos), ainsi que du matériel nécessaire à la réalisation pratique de l'activité.
- La formation se passe sur des patients ayant pris rendez-vous ce qui permet d'être au plus proche des conditions réelles.

Présentation du contenu et de l'organigramme de la formation :

Module 1- L'énergie fluidique du corps :

Notre corps est animé par de l'énergie dite fluidique et vibratile, c'est le thème de ce module.

1^{er} Jour - Matinée :

a- Présentation de la philosophie de la technique et initiation à la notion de geste à effectuer avec le poids de l'intention : échange questions / réponses.

b- Cours théorique des gestes spécifiques à la technique, mise en application de ceux -ci par les élèves entre eux.

Echange avec analyse du ressenti de chacun, afin d'adapter l'enseignement pratique à chaque individualité.

Après-midi :

a- Cours théorique de la prise des points sur le crâne avec leurs interprétations psychologiques : questions / réponses et pratique sur des patients.

b- Cours théorique de la mesure de la liberté des grosses articulations du corps avec leurs interprétations psychologiques et leurs méthodes de corrections: questions / réponses et pratique sur des patients.

2e Jour - Matinée :

a- Questions / réponses sur le travail de la veille.

b- Cours théorique sur la mesure de la liberté de la colonne vertébrale avec interprétations psychologiques et méthodes de corrections : questions / réponses et pratique sur des patients.



Après-midi :

- a- Reprise de la présentation théorique : questions / réponses et pratique sur des patients.
- b- Conseils pour la bonne mise en pratique de ce premier module.

Module 2- L'énergie fluidique crânienne et dentaire :

Les dents (fusibles du corps) et les os du crâne ont une circulation énergétique et une résonance vibratile sur l'ensemble de celui-ci, thème de ce module.

1^{er} Jour - Matinée :

- a- Questions / réponses sur la pratique du premier module pendant le mois écoulé.
- b- Cours théorique et pratique de l'énergie fluidique crânienne et dentaire, questions / réponses.
- c- Cours théorique et pratique de la prise énergétique des dents sur le crâne avec leurs interprétations psychologiques et leurs méthodes de corrections : questions / réponses et pratique par les élèves entre eux.

Après-midi :

- a- Présentation théorique de la mesure de la liberté des os du crâne avec leurs interprétations psychologiques et leurs méthodes de corrections : questions / réponses et pratique sur des patients.
- b- Reprise du cours théorique et pratique du module 1 en y incorporant le module 2 : questions / réponses et pratique sur des patients.

2^e Jour - Matinée :

- a- Révision théorique et pratique du module 2 : questions / réponses.
- b- Travaux pratiques sur des patients en mixant le module 1 et le module 2 (à ce stade de la formation, certains gestes du module 1 qui ont permis de développer la sensibilité à la palpation de chacun disparaissent).

Après-midi :

- a- Reprise théorique et pratique sur des patients du mixage module 1 module 2.
- b- Conseils pour la bonne mise en pratique de ces deux modules.

Module 3- Équilibrage et harmonisation de l'énergie :

L'équilibre des chakras majeurs et des couches auriques sont indispensables pour notre équilibre psychique et physique, cette énergie renferme aussi des mémoires de formes, thème de ce module.

1^{er} Jour - Matinée :

- a- Evaluation individuelle de la théorie et de la pratique pendant le mois écoulé du module 1 et 2 : questions / réponses.
- b- Cours théorique et pratique du fonctionnement des chakras majeurs.
- c- Pratique de la palpation des chakras majeurs (initiation au ressenti individuel).
- d- Cours théorique et pratique de la relation entre les chakras majeurs et notre fonctionnement psychique et physique.

Après-midi :

- a- Pratique en incorporant le module 1.
- b- Cours théorique et pratique sur les mémoires de formes emmagasinées dans les couches auriques du corps.
- c- Pratique sur des patients.
- d- Cours théorique et pratique sur l'harmonisation des chakras et des couches auriques.
- e- Pratique sur des patients.



2^e Jour - Matinée :

- a- Révision théorique et pratique du module 3.
- b- Pratique sur des patients module 3 en incorporant module 1 et 2.

Après-midi :

- a- Suite de la pratique sur des patients module 3 en incorporant module 1 et 2.
- b- Redéfinition de l'organigramme pour une optimisation maximale de la méthode.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- Après l'exécution par l'élève d'un geste ou d'un groupe de gestes sur un patient, je contrôle systématiquement la réalisation de celui-ci ainsi que les autres élèves : *travail de groupe*. (Dans ce travail énergétique, il ne peut y avoir une échelle de notation sur l'exécution d'un geste d'équilibrage ou de correction, celui-ci est bon ou mauvais).
- Chaque élève prend en charge un patient, qui sera son patient de référence et il le revoit à chaque module, (l'appréciation est directe et sans appel).
- Pour une meilleure appréciation des capacités de l'élève, celui-ci pratiquera l'enseignement sur plusieurs patients.
- Révision du stage précédent en début de stage suivant.

VI – SANCTION DE LA FORMATION

- A défaut de sanction officielle et extérieure à la formation, une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, ainsi qu'un certificat de fin de stage, seront remis au stagiaire à l'issue de la formation. Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de signer un contrat moral pour l'utilisation du nom L'UNITÉ DU CORPS, pour être praticien ou praticienne de la dite technique. (*Deux exemplaires, un élève - un centre de formation*).

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Les feuilles de présence de chaque module devront être signées par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation. (*Deux exemplaires, un élève - un centre de formation*).

VIII–NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

- En application de l'article L.6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

IX – DEDOMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de : **aucun dédommagement sera demandé à titre de (dédommagement, réparation ou dédit)**. **Aucune somme sera imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OP.**

En cas de renoncement par l'organisme de formation : à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours (**par lettre recommandée avec AR**) avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de : **aucune somme sera demandée à titre de (dédommagement, réparation ou dédit)**.



L'UNITÉ DU CORPS
JEAN GRAZON

14 avenue Jean JAURÈS
12100 MILLAU

Tél. : **06 65 59 15 26** (sur répondeur)

Portable : **06 85 10 66 85**

E-mail : **contact@luniteducorps.fr**

Site : **luniteducorps.fr**

En cas de résiliation partielle : l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement des sommes : **aucune somme ne sera demandée au titre de (dédommagement, réparation ou dédit).**

Aucune somme ne sera imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

X – LITIGES

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de RODEZ sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à MILLAU LE :

L'entreprise bénéficiaire
Cachet

L'organisme de formation
Cachet

Nom et qualité du signataire

Nom et qualité du signataire

Signature

Signature